



Les nouveaux formats de Bureaux de Poste



Le projet stratégique 2013-2018 de l'Enseigne annonçait une feuille de route avec 15 décisions immédiates, dont la numéro 4 « sites pilotes pour les nouveaux formats de Bureaux de Poste » et la numéro 15 « optimisation des surfaces ». Aujourd'hui, le Directeur Général précise sa stratégie, avec la remise en cause des Bureaux en ville et à la campagne !



En Commission de Dialogue Social, l'Enseigne vient de présenter son plan de bataille : diminuer le nombre de vrais Bureaux de Poste en ville, et continuer de le faire à la campagne.

Ainsi devraient apparaître bientôt des **Relais de Poste Urbains**, car « il y a trop de Bureaux en ville et leur emplacement n'est plus judicieux ».

Combien de « transformations » ? Environ 1 Bureau sur 2 !

L'Enseigne envisage aussi d'adapter le type de Bureau de Poste à la population locale : ici un Bureau sans trop de manipulations d'argent car ZUS, là dans le quartier « riche », une Agence Bancaire avec des Conseillers du Patrimoine, et dans les lieux de passage comme les gares, des « consignes » pour retirer son colis ou sa lettre avisés...

Si Force Ouvrière peut comprendre que La Poste veuille être présente là où se trouve la population, nous ne pouvons pas admettre pour autant le massacre de nos emplois. Si la fréquentation de nos Bureaux diminue, l'employeur doit d'ores et déjà prévoir la formation de son personnel pour lui donner les compétences à tenir demain de nouvelles positions de travail.

Force Ouvrière pose encore et toujours la question : quelle est la trajectoire « emplois » ?

Faute de réponse, nous ne pouvons que combattre le démantèlement du réseau postal au profit de partenaires, et exiger le maintien de nos emplois à l'Enseigne.

FORCE OUVRIÈRE DEMANDE L'OUVERTURE IMMÉDIATE DE NÉGOCIATIONS POUR ASSURER UNE PERSPECTIVE D'AVENIR À L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNE !

DROITS DES ADHÉRENT-E-S



Les cotisations syndicales ouvrent droit à un **crédit d'impôt égal à 66 %** de leur montant (le montant global de vos cotisations, à reporter sur votre déclaration d'impôt, vous sera fourni par votre section). Une fois cette déduction faite, votre cotisation mensuelle vous revient, en général, selon votre niveau, à moins de 5 €.

Vous bénéficierez d'une **assurance syndicale** en cas d'accident de trajet si vous êtes amené à vous déplacer pour vous rendre à une réunion syndicale.

En cas de besoin, vous pourrez bénéficier d'une **assistance juridique gratuite**, soit par le service juridique de la fédération, soit par celui de votre Union Départementale. Adressez-vous pour cela à votre secrétaire de section.

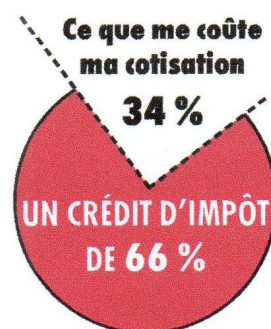
En adhérant à Force Ouvrière, vous êtes automatiquement affilié à l'**association FO des consommateurs (AFOC)**.

Cette association a pour objet l'information et la défense du consommateur. Vous recevrez une carte avec un numéro de contact et votre code personnel.

Vous pourrez bénéficier de formations **organisées par notre Fédération** et nous vous invitons dès à présent à suivre une formation de découverte de notre organisation syndicale.

FO COM :

- **ÉCOUTER**
- **CONSEILLER**
- **REVENDIQUER**



Je soussigné, ☐ Mr ☐ Mme ☐ Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Téléphone :

Mail :



J'adhère...



Activité : ☐ Courrier ☐ Enseigne ☐ Autre

Etablissement :

Grade :

Fonction :

☐ Fonctionnaire ☐ Salarié

Temps partiel : ☐ 50% ☐ 60% ☐ 70% ☐ 80% ☐ 90%

Déclare adhérer à la Fédération Syndicaliste FORCE OUVRIERE de la COMMUNICATION à partir du

A Nice, le

Signature :